



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service délégation de la mer et du littoral  
Division gestion de l'espace littoral et maritime  
Unités Cultures Marines et Environnement**

CLÔTURE DES PRISES DE DEMANDES COMPLETES ET VALIDEES D'AECM*		AFFICHAGES PREVISIONNELS REGLEMENTAIRES (EP – EA – EV – ES)		ENVOI DE L'ORDRE DU JOUR AUX MEMBRES DE LA CCM AU PLUS TARD	CCM
		22/01/2024 au 21/02/2024		05/03/24	Mardi 19/03/2024
Lundi 08/04/2024	INSTRUCTION + PREPARATION AVANT L’AFFICHAGE	15/04/2024 au 14/05/2024	INSTRUCTION + PREPARATION DE L’ORDRE DU JOUR POUR LA CCM	30/05/24	Jeudi 13/06/2024
Lundi 22/07/2024		29/07/2024 au 28/08/2024		12/09/24	Jeudi 26/09/2024
Lundi 23/09/2024		30/09/2024 au 29/10/2024		14/11/24	Jeudi 28/11/2024

**\*Ces délais s'appliquent aux entreprises déjà répertoriées dans la base de données des cultures marines. Il convient d'ajouter à ce délai un minimum d'un mois pour l'instruction des entreprises en cours de création avant de pouvoir déposer des demandes d'AECM**

Service délégation de la mer et du littoral  
5 quai du capitaine Allègre – BP 80 142  
33311 Arcachon Cedex  
Tél : 05 54 69 21 00  
ddtm-dml@gironde.gouv.fr  
www.gironde.gouv.fr